



Commune de Vully-les-Lacs
Conseil Communal du mardi 13 Décembre 2016

Préavis municipal n° 2016/12

Rapport de la commission

Vully-les-Lacs, le 03.12.2016

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission, composée de MM. Pierre Leuba, Nicolas Vincent et Fabrice Guillod (rapporteur), s'est réunie le jeudi 1er Décembre 2016 pour l'examen du préavis municipal n° 2016/12 concernant une demande de crédit de CHF 175'000.— pour l'assainissement des luminaires de l'éclairage public.

M. Blaise Gaillet, municipal en charge du dossier, nous a fourni, lors de cette réunion, tous les renseignements et précisions nécessaires afin de rendre notre rapport. Nous remercions M. Gaillet pour sa collaboration.

Une description détaillée du projet nous a été présentée, ainsi que les différents documents et offre s'y rapportant.

Ce projet permet à la commune de Vully-les-Lacs de continuer la modernisation de son éclairage public et ainsi de diminuer sa consommation d'énergie.

En ce qui concerne les coûts d'entretien annuels, ceux-ci seront très légèrement diminués.

Par contre l'économie sera appréciable au niveau de la consommation d'énergie électrique annuelle.

Concernant le financement du projet, nous laissons la Commission des finances se prononcer sur la proposition de la Municipalité.

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous proposons au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Pour la commission :

Pierre Leuba

Nicolas Vincent

Fabrice Guillod



Commune de Vully-les-Lacs
Conseil Communal du mardi 13 Décembre 2016

Préavis municipal n° 2016/12

Rapport de la commission - complément

Vully-les-Lacs, le 05.12.2016

Complément d'informations :

Nous avons vu que les communes de Faoug et Avenches ont refusé ce même type de projet.

La commission s'est renseignée, et en ce qui concerne la commune de Faoug, le refus a été motivé par des questions financières.

La commission s'est également posée la question de savoir si il est opportun d'effectuer ces travaux actuellement ou si il est préférable d'attendre l'évolution de la technologie.

Malgré ce qui précède, la commission reste favorable à la réalisation de ce projet et maintient sa proposition d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Pour la commission :

Pierre Leuba

Nicolas Vincent

Fabrice Guillod